



ASSOCIATION DE LA
FILIÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

BIO CENTRE

(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

du 23 avril 2015

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 23 avril 2015 à 11h30 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 8 avril 2015.

Présents

Administrateurs titulaires :

- Jacques Dyonet (La Riche en Bio)
- Christophe Fertré (Biocoop Salut Terre)
- Éric Lelièvre (FRSEA Centre)
- Christophe Vours (Coop de France Centre)
- Serge Boutron (Au Fournil St Honoré)
- Serge Mautouchet (SMC Serge Mautouchet)
- Gilles Renart (Axéreal bio)
- Julien Jansen (GAEC du Coudray)
- Philippe Riffard (SCA le Biotopé)
- Jean-François Vincent (EARL de la Chaume du Chat)
- Emmanuel Bourgy (SCEA Les Riollières)

Administrateurs suppléants :

Autres :

- Jacques Sappei (directeur Bio Centre)

Absents / excusés

Administrateurs titulaires :

- Agnès Zoppé (Biocoop Au Bourgeon Vert)
- Coralie Demeure (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire)
- Emmanuel Leroux (Confédération Paysanne)
- Benoit Gueroult (Allaire SA)
- Vincent Vandenaabeele (Biofood Touraine)
- Claude Gaulandeau (EARL de Pontijou)
- Sylvain Pothier

Administrateurs suppléants :

- Joël Durand (GAEC Val Pré Vert)
- Pascal Lambert (Domaine les Chesnaies)
- Martine Trofleau (Association La Presle)
- Patrick Charbonnel (Seat Meal / 7000)
- Pascal Vergnaud (MFR de l'Orléanais)
- Louissette Daubignard (Chambre régionale d'agriculture)
- Laurent Dousselin (Conserves du Blaisois)
- David Totel (Kultive ex. Sopa)
- Vincent Touzeau (GAEC Saute Mouton)

Au total, 12 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 19 février 2015.
2. Approbation des comptes 2015
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 19 février 2015

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 19 février 2015 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes 2014

Le compte de résultat présente un **total des produits de 571 586€** au 31 décembre 2014 (contre 739 865 € en 2013 et 711 250 € au budget 2014).

La différence par rapport au budget est due en partie à la sous-réalisation du plan d'action global qui entrainera, lors de la demande de solde à venir, la diminution des subventions régionales et de la DRAAF pour un montant estimé à 43 222 €.

Elle est également liée à des actions non réalisées et donc à l'absence des subventions correspondantes, notamment :

- L'action « accompagnement en maraichage » budgétée à hauteur de 79 876 € a démarré seulement en fin d'année et n'a pas été subventionnée.
- La subvention de 27 000 € envisagée auprès de l'Agence Bio pour l'action Porc Bio Cœur de France (budget de l'action 41 100 €) n'a pas fait l'objet d'une demande après réception d'un avis défavorable de cette agence.
- D'autres subventions diverses pour un montant budgété de 37 231€ n'ont été réalisées qu'à hauteur de 7 875 €. A noter en complément, le financement de l'action pisciculture sous forme de prestation de service par le Parc régional de la Brenne pour un montant de 11 289 €.

De plus, une perte de subvention de la DRAAF a été enregistrée pour un montant de 6 236 € correspondant à une sous-réalisation du programme 2009 / 2010 des diagnostics de conversion, ce qui représente la moitié du déficit.

Le **total des charges s'élève à 583 734 €** (contre 719 392 € en 2013).

La baisse des charges par rapport au budget est due au démarrage seulement en fin d'année de l'accompagnement en maraichage (11 671 € au lieu de 79 876 €), et aux non-réalisations ou reports d'actions de promotion diverses - quinzaine de la bio, sites Internet Bio Centre et Conversion, fête du lait, reportage vidéo...- (33 595 € au lieu de 98 450 €).

Une baisse de la taxe sur salaire pour les associations a contribué à diminuer les charges (-24 227 €).

Globalement, les baisses de charge par non réalisation des actions ne compensent pas entièrement les baisses de subventions.

Le résultat 2014 présente un déficit de 12 148 €.

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver le compte de résultat 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 13 h 00.

Fait à Orléans, le 23 avril 2015,

Le secrétaire

Julien JANSEN



Le président

Jean-François VINCENT

